

Bureau de Bruce Stanton, député (Simcoe-Nord)

Présentation dans le cadre des consultations sur la réforme électorale

*Rapport sur les consultations auprès de la population de Simcoe-Nord au Comité
spécial sur la réforme électorale*

Le 14 octobre 2016

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131 rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Scarpaleggia, président du Comité spécial sur la réforme électorale,

À la suite de l'annonce faite par le gouvernement de son intention de réformer notre système électoral fédéral, j'ai organisé une série de consultations dans ma circonscription de Simcoe-Nord, notamment :

- Deux assemblées publiques
- Des articles dans les journaux locaux demandant des commentaires du public
- Sur le site Web brucestantonmp.ca et dans les médias sociaux
- Dans mon bulletin parlementaire

Ces consultations étaient organisées autour de quatre questions principales extraites de la publication de recherche de la Bibliothèque du Parlement intitulée *Les systèmes électoraux et la réforme électorale au Canada et à l'étranger : aperçu* afin d'offrir aux citoyens de l'information générale impartiale sur notre système électoral actuel, ainsi que sur les systèmes utilisés par d'autres pays. Je tiens à remercier la Bibliothèque du Parlement pour cet excellent document – j'ai reçu un volume considérable de commentaires positifs indiquant qu'il a été très utile.

Voici les quatre questions que j'avais retenues :

1. Selon vous, la Chambre des communes représente-t-elle les Canadiens efficacement? Pourquoi ou pourquoi pas?
2. Parmi les principes directeurs établis par le gouvernement pour la réforme du système électoral canadien (efficacité et légitimité, mobilisation, accessibilité et inclusivité, intégrité et représentation locale), quels principes sont les plus ou les moins importants pour vous, et pourquoi? Existe-t-il d'autres principes qui devraient être inclus?
3. Quelles sont selon vous les forces de notre système électoral fédéral actuel? Quelles sont ses faiblesses?
4. Existe-t-il des systèmes électoraux autres que celui utilisé actuellement dont vous avez entendu parler et qui pourraient selon vous convenir aux besoins du Canada?

Le rapport qui suit reflète la rétroaction que j'ai obtenue. Sincères salutations,

Bruce Stanton, député
Simcoe-Nord

Présentation dans le cadre des consultations sur la réforme électorale

Commentaires et observations de nature générale :

Il est clair que de nombreux citoyens ont consacré beaucoup de temps, d'effort et de réflexion à répondre à ces questions, et j'apprécie sincèrement tous ces efforts. Néanmoins, il est clair également que cet enjeu intéresse peu les citoyens qui ne sont pas actifs au sein des associations, campagnes ou mouvements politiques. Cette constatation était particulièrement manifeste à l'occasion des assemblées publiques, où un participant à l'assemblée de Midland a fait remarquer que la majorité des visages qu'il reconnaissait dans la salle appartenaient à des membres des comités de direction des différentes associations de la circonscription de Simcoe-Nord.

Cette constatation peut refléter un manque de compréhension des enjeux entourant la réforme électorale, une désaffection générale à l'égard de la politique, ou encore le fait que la réforme électorale n'est tout simplement pas une préoccupation urgente dans l'esprit de certains. Quelle que soit la raison, cette indifférence ne touche certainement pas uniquement les discussions sur la réforme électorale; on la constate à l'égard de nombreux enjeux qui n'ont pas nécessairement une incidence sur la vie quotidienne des citoyens. En fait, il s'agit là de l'un des défis que la réforme électorale vise à corriger.

Parmi la rétroaction que j'ai reçue, je n'ai relevé aucun autre que sur le fait que nous devons nous efforcer d'améliorer notre système électoral. Ceci n'est pas nécessairement surprenant, puisque j'avais choisi les questions justement pour susciter un dialogue plus approfondi sur ce que les Canadiens attendent de leur système électoral.

J'ai organisé le rapport en fonction des quatre questions utilisées pour formuler mes consultations, en commençant par expliquer la teneur générale des commentaires reçus avant de passer à des commentaires et suggestions plus spécifiques. Enfin, à la section Commentaires additionnels, je présente la rétroaction qui ne correspond pas nécessairement aux quatre questions, mais qui mérite néanmoins l'attention du Comité spécial sur la réforme électorale. À la toute fin, je propose quelques conclusions.

Rétroaction sur les questions

1. Selon vous, la Chambre des communes représente-t-elle les Canadiens efficacement? Pourquoi ou pourquoi pas?

Les réponses à cette question étaient les plus directes : Non, le système actuel ne représente pas efficacement les Canadiens. Cette réponse s'explique en grande partie par le pouvoir des partis politiques et du premier ministre et/ou Cabinet du premier ministre (CPM), et aussi par des inégalités qui sont exacerbées par la répartition de la population canadienne – l'élection d'un député de l'Île-du-Prince-Édouard nécessite beaucoup moins de Canadiens qu'en Ontario.

Cette question soulève aussi des questions intéressantes sur la nature de la représentation au Parlement : est-ce que vous êtes en accord avec votre député en tout temps? Dans la négative, combien de fois un député peut-il voter contrairement à vos souhaits avant que vous ne puissiez déclarer que vous n'êtes pas représenté? De telles questions vont au cœur même des principes autour desquels notre système électoral devrait être construit.

Voici des commentaires très spécifiques reçus au sujet de cette question.

Oui, la Chambre des communes me représente efficacement parce que :

- C'est une erreur que de lire les résultats des sondages à l'échelle nationale et de s'attendre à ce que la Chambre des communes reflète ces résultats, parce que nous n'avons pas une seule élection, nous en avons 338.
- Oui. Les circonscriptions, si on trace leurs limites correctement, assurent la représentation de la population des citoyens habilités à voter, ce qui est une tradition développée dans les pays du Commonwealth au fil de plusieurs siècles, qui est suffisamment souple permettre la représentation à la fois de points de vue conservateurs, socialistes et libéraux.
- En règle générale je pense que oui, toutefois le respect strict de la ligne de parti en matière de votes tend à affaiblir l'influence des représentants locaux. Cependant, parfois les comportements au Parlement sont plutôt contraires aux valeurs canadiennes et manquent de civisme.
- Notre système parlementaire actuel représente l'opinion de la majorité – la démocratie n'est pas un système contrôlé indûment par une minorité d'électeurs.

Non, la Chambre des communes ne me représente pas effectivement parce que :

- La Chambre des communes actuelle semble représenter plus densément les agglomérations que les régions rurales.
- Le système actuel mène à une Chambre des communes qui ne reflète pas le vote populaire.
- Dans une circonscription comme Simcoe-Nord, qui alterne entre des députés libéraux et conservateurs, les citoyens qui votent pour les autres partis jugent que leur vote n'a pas d'effet ou qu'ils ne sont pas représentés. En effet, plusieurs personnes ont mentionné que c'était comme si leur vote n'avait aucun résultat.
- Le système actuel fait qu'il est trop difficile pour les nouveaux partis de convertir leurs votes en sièges.

- Il y a d'un parti à l'autre un écart disproportionné entre le nombre de votes nécessaires pour faire élire un député (p. ex. les libéraux ont élu un député pour chaque groupe de 38 000 votes obtenus; le Parti vert a élu un député pour chaque groupe de 603 000 votes obtenus).
- La Chambre des communes n'a pas été entièrement efficace parce que trop d'électeurs n'ont pas de représentation. Le premier ministre a tendance à agir de façon dictatoriale, en ignorant les souhaits du Parlement.
- Le système fonctionnait alors que nous n'avions que deux partis, mais nous avons évolué au-delà de cette situation.
- Les avocats sont trop fortement représentés parmi l'éventail des professions élues au Parlement. Nous avons besoin de chercheurs, de médecins et d'ingénieurs.
- L'affectation des sièges dans le Parlement actuel ne reflète aucunement les intentions réelles des électeurs.
- Je pense qu'il y a quelque chose qui ne concorde pas dans la représentation de la population. Je ne sais pas comment la situation peut être résolue, étant donné la grande variabilité d'une population répartie sur de vastes territoires. Bien que certains centres urbains comportent de grandes populations et donc obtiennent ce qui semble être une représentation adéquate au Parlement, les collectivités de plus petite taille qui occupent des territoires plus étendus sont moins bien représentées. Par conséquent, il semble que les enjeux dans les régions rurales du Canada obtiennent moins d'attention. Je constate que cela m'enrage lorsque le gouvernement fédéral engage des fonds considérables dans des problèmes de transport en commun qui n'ont virtuellement aucune importance pour moi.
- Pas vraiment. 1) On a démontré par le passé, pour les deux partis, qu'une circonscription qui a élu un député du parti au pouvoir reçoit de temps à autre des « faveurs ». 2) Une circonscription qui n'a pas élu un député du parti au pouvoir, et cela peut sembler bizarre, peut être désavantagée. Lorsqu'il faut adopter un projet de loi, ce député doit appuyer son leader, même si le projet de loi n'est pas nécessairement à l'avantage de sa circonscription.
- Non, le système actuel ressemble davantage à une loterie qu'à une élection.
- Non, ils dépensent beaucoup trop d'argent.
- Les garanties constitutionnelles, comme la « clause sénatoriale » (toutes les provinces obtiennent autant de sièges à la Chambre qu'elles en ont au Sénat), font que certaines régions sont considérablement surreprésentées comparativement à leur population (Î.-P.-É., les territoires), au détriment des provinces plus peuplées.

2. Parmi les principes directeurs établis par le gouvernement pour la réforme du système électoral canadien (efficacité et légitimité, mobilisation, accessibilité et inclusivité, intégrité et représentation locale), quels principes sont les plus ou les moins importants pour vous, et pourquoi? Existe-t-il d'autres principes qui devraient être inclus?

Dans l'ensemble, les citoyens sont en accord avec les principes directeurs établis par le gouvernement. Parmi les suggestions additionnelles : ouverture et honnêteté, représentation proportionnelle, intérêt au niveau pancanadien et viabilité financière.

Voici les commentaires spécifiques que j'ai reçus au sujet de cette question.

Principes les plus/les moins importants :

- La mobilisation est peut-être le principe le plus important, puisque la santé de notre gouvernement représentatif se mesure au degré de mobilisation de ses citoyens dans le processus politique.
- L'efficacité et la légitimité sont les principes les plus importants. En l'absence de légitimité, les résultats sont exposés à la corruption et ne sont pas équitables, ce qui amène les citoyens à ne plus respecter leur gouvernement ni la tradition de favoriser l'intérêt public à long terme plutôt que l'intérêt personnel à court terme. Parce que les décisions d'un gouvernement représentatif sont perçues comme étant justes, le gouvernement peut faire adopter plus aisément des choix particulièrement difficiles qui peuvent être impopulaires.
- L'accessibilité et l'inclusivité ne posent pas problème au Canada puisque tous les citoyens sont habilités à voter en toute égalité (une protection déjà inscrite dans la *Charte*), et les programmes de sensibilisation incitent les personnes défavorisées ou à l'extérieur du Canada (voyageant ou travaillant légitimement) à voter.
- L'intégrité et la représentation locale posent des défis au Canada. Les régions urbaines sont surreprésentées; les régions rurales et moins peuplées ont l'impression que leurs points de vue ne sont pas pris au sérieux par le gouvernement.
- Les notions de légitimité, de mobilisation, d'accessibilité, d'inclusivité, d'intégrité et de représentation locale semblent être simplement de l'enflure verbale. Je ne suis pas certain de ce que le gouvernement tente de laisser entendre par légitimité. Peut-être le découpage arbitraire de circonscriptions, ce qui ne pose pas problème en raison de la manière impartiale selon laquelle nos circonscriptions électorales sont établies. Les élections représentent à toutes fins utiles la seule forme de mobilisation politique à laquelle les citoyens peuvent participer, et elles ont toujours été accessibles, et n'ont jamais exclu un citoyen canadien qui voulait réellement voter. On obtient la représentation locale en votant pour son député de prédilection plutôt que pour son premier ministre de prédilection.
- L'intégrité et l'efficacité sont les principes les plus importants; la représentation locale est le principe le moins important.
- L'efficacité et la légitimité ainsi que l'intégrité et la représentation locale sont les principes les plus importants, suivis par les autres principes.
- En toute honnêteté, je ne suis pas sûr de ce que ces expressions signifient. Il me semble que ce sont seulement des « expressions à la mode » pour la plupart. Je suis davantage préoccupé par un système qui me permet réellement de me faire entendre. Un système qui ne me force pas à choisir

quel système de valeurs je veux promouvoir pour le nouveau cycle électoral, au détriment de tout autre. Un système qui m'aidera à envoyer à Ottawa quelqu'un qui représente vraiment l'ensemble de mes opinions.

- Il me semble que ces principes relèvent davantage de la gouvernance que de la réforme électorale mais, oui, je veux voir des réformes concrètes, et pas seulement un exercice de façade. Le processus doit mobiliser la population, mais comme on l'a fait remarquer, ce n'est pas un sujet très enthousiasmant. L'accessibilité et l'inclusivité sont au cœur même du principe de la consultation, et le processus doit permettre d'entendre les voix des Canadiens de toutes les régions et de toutes les conditions sociales.
- En dernière analyse, j'aimerais voir mis en place un système électoral qui met davantage l'emphase sur le représentant local plutôt que sur un parti ou une personnalité de dimension nationale. En fin de compte, j'aimerais un processus qui mène à l'élection de candidats indépendants au Parlement. Ils pourront alors élire notre premier ministre.
- Un autre principe stipule que tous les votes doivent compter, ou en d'autres termes, chaque vote doit contribuer à l'élection d'un représentant.
- Tous ces principes sont importants. Le plus important, peut-être, est celui de la mobilisation. De trop nombreux Canadiens, tout particulièrement parmi les jeunes, ne participent pas au processus politique et même ne votent pas.
- L'efficacité est le principe le moins important – le gouvernement le plus efficace est une dictature militaire; l'efficacité ne suffit pas.
- Mobilisation : La hausse de la participation électorale est un indicateur d'une démocratie en santé.

Autres principes :

- Un principe qui mériterait d'être pris en compte est la viabilité financière.
- La représentation proportionnelle devrait être un principe directeur selon lequel chaque vote compte.
- Intérêt au niveau pancanadien : On prend fréquemment des décisions qui favorisent une région ou un groupe d'intérêts spéciaux, ce qui compromet les intérêts et l'avancement du pays dans son ensemble.
- Le seul principe à prendre en compte pour la réforme électorale est l'efficacité de la solution de rechange proposée en comparaison de celle de notre système actuel. Par efficacité, je veux dire la capacité pour un système électoral de faire élire des gouvernements solides et responsables selon des principes de démocratie et de représentation. Il faut procéder à une exploration exhaustive des forces et des faiblesses comparatives des différents systèmes.
- Il faut ajouter l'ouverture et l'honnêteté.
- La représentation proportionnelle, qui fait que chaque vote compte, élimine la tentation du vote stratégique.
- Le principe de la démocratie veut que tous les citoyens sont inclus, que tous sont égaux devant la loi, que tous ont accès à un représentant, et qu'aucun individu ni groupe minoritaire exerce un pouvoir indu sur la majorité.

3. Quelles sont selon vous les forces de notre système électoral fédéral actuel? Quelles sont ses faiblesses?

Si nous fondons notre raisonnement sur le principe que les problèmes tels que le faible taux de participation des électeurs et le désengagement des électeurs sont le résultat de notre système électoral actuel, ou sont exacerbés par ce système, il importe dans un premier temps de cerner ses forces et ses faiblesses. Le nouveau système électoral doit s'efforcer de préserver les forces du système actuel, tout en corrigeant ses faiblesses.

Plusieurs thèmes similaires aux réponses à la question 1 ont émergé : des préoccupations à l'égard du pouvoir des partis politiques et du CPM, et l'écart entre le nombre de votes obtenus par un parti et le nombre de sièges qu'il obtient. La seule force qui ressortait régulièrement était la représentation locale. Les citoyens apprécient un représentant qui est familier avec les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leur propre collectivité.

Voici les commentaires spécifiques que j'ai reçus au sujet de cette question.

Forces :

- Le système majoritaire à un tour produit en général des gouvernements majoritaires efficaces.
- Plus grande responsabilisation des gouvernements élus, puisque les citoyens peuvent aisément identifier les politiques favorisées par les partis, et vous savez à quoi vous attendre lorsque vous votez pour un parti spécifique (avec une certaine latitude pour les « votes de protestation » à l'appui de candidats émergents).
- Le système mène à un gouvernement solide et à une opposition forte. Ceci responsabilise davantage le gouvernement.
- Le système permet la représentation locale par le biais du député.
- Le système est très simple et facile à comprendre.
- Les partis de petite taille et les partis marginaux/extrémistes éprouvent beaucoup de difficultés à s'établir.
- Nous possédons un bon système électoral fédéral, comparativement à la majorité des autres États. Il est démocratique et juste, et en comparaison du cirque actuel aux États-Unis, relativement transparent, honnête et bien géré.
- Sa principale force réside dans son efficacité – un biais qui incite les Canadiens à voter pour l'un des deux ou trois grands partis, ce qui tend à mener à des gouvernements majoritaires efficaces.
- Je n'aime vraiment pas le système actuel. S'il fallait vraiment lui trouver au moins une force, je dirais que c'est le niveau de représentation locale qu'il permet. Quand je vivais aux États-Unis, mon représentant au Congrès représentait 600 000 personnes établies dans une région de 25 000 kilomètres carrés. Ici, mon député représente une population et une région dix fois moindres. À mon avis, c'est une bonne chose. Bien que de nombreux enjeux aient une portée nationale, certains sont très circonscrits localement. Je n'ai pas à lutter pour votre attention avec d'autres électeurs qui résident à 200 milles de distance et qui n'ont aucune raison de se préoccuper d'un quelconque enjeu local dans ma municipalité.
- L'une des plus grandes forces de notre système actuel est le peu de temps que nos représentants élus accordent aux activités de collecte de fonds. Un ancien ministre avait mentionné qu'il passait

environ 2 % de son temps à ces activités. Ceci diffère considérablement de la situation aux États-Unis, où les membres de la Chambre des représentants doivent recueillir en moyenne 2 315 \$ chaque jour, tandis que les sénateurs doivent recueillir en moyenne 14 351 \$ pour financer leurs campagnes de réélection.

- Lorsqu'un parti est défait aux élections, il entreprend un processus de reconstruction et de renouvellement, ce qui est sain.
- Le présent système satisfait aux critères proposés à la question 2. Tous les citoyens ont une voix, une voix qui est entendue, mais aucune minorité ne peut actuellement contrôler le système comme c'est le cas dans les États qui ont adopté un système proportionnel, comme Israël.
- Notre caractère à titre de Canadiens – tout particulièrement évident en comparaison du climat politique aux États-Unis.

Faiblesses :

- Il ne s'agit pas d'une véritable représentation du vote des Canadiens.
- Une faible proportion de l'électorat peut choisir les dirigeants du pays.
- Trop de citoyens jugent que leur vote n'aura aucune incidence sur les résultats, et par conséquent décident de ne pas participer au processus politique ou de ne pas voter.
- Avec ce système, il est trop difficile pour les nouveaux partis de relâcher l'emprise des partis existants; des partis peuvent obtenir un pourcentage respectable du vote total sans pourtant obtenir des sièges (par exemple, le Parti vert du Canada).
- Les partis régionaux, comme le Bloc Québécois, exercent trop d'influence sur les enjeux nationaux, alors qu'ils disposent seulement d'un soutien minimal au plan national.
- Le système actuel n'est pas représentatif. Il n'est pas juste. Il n'est pas démocratique. Les minorités n'ont pas droit de parole.
- Le système actuel s'est transformé en un système à deux partis, ce qui étouffe le discours politique.
- Le système favorise le vote stratégique, qui a tendance à punir les partis comme le NPD.
- La plus grande faiblesse de notre système est que les partis et leurs chefs éclipsent les valeurs du candidat local. Avec la façon de fonctionner de notre système actuel, nous pourrions aussi bien voter simplement pour le premier ministre.
- La principale faiblesse réside dans le fait que de nombreux citoyens jugent que leur vote n'a aucune utilité, ce qui fait qu'ils se désengagent du processus politique et souvent ne votent pas.
- Tous les votes ne sont pas égaux (tout dépendant de votre région de résidence) ou efficaces (certains ne mènent pas à l'élection d'un député).
- Les lobbyistes et les sondeurs d'opinion ont trop d'influence.
- Les chefs de partis sont trop isolés de leur base.
- Le Cabinet du premier ministre (CPM) a trop de pouvoir.
- Les partis politiques ont trop de pouvoir.
- L'écart entre le nombre de votes obtenus par un parti et le nombre de sièges obtenus à la Chambre des communes décourage les citoyens d'aller voter.

- Notre système actuel n'est pas efficace, puisque les gouvernements concentrent habituellement leurs efforts à défaire ou à refaire les politiques de leur prédécesseur, en perdant de vue l'ensemble du tableau et la planification à long terme.
- Les citoyens canadiens de moins de 18 ans doivent payer des impôts, et dès l'âge de 14 ans peuvent devenir membres d'un parti politique et contribuer à l'élection du chef et du candidat local, pourtant ils ne peuvent pas voter à l'occasion d'une élection fédérale.

4. Existe-t-il des systèmes électoraux autres que celui utilisé actuellement dont vous avez entendu parler et qui pourraient selon vous convenir aux besoins du Canada?

On a constaté un soutien considérable aux différentes variations de la représentation proportionnelle (RP) (à l'exception des variations selon lesquelles un parti contrôle la liste des candidats), ainsi qu'au scrutin préférentiel et à la représentation proportionnelle mixte. Les systèmes utilisés en Australie, en Allemagne, en Nouvelle-Zélande et en Hollande sont souvent montrés en exemple pour le nouveau système électoral du Canada. L'Italie, Israël et les États-Unis étaient plutôt montrés en exemples de modèles que le Canada devrait éviter.

D'autres modèles ont été mentionnés, mais avec moins de vigueur : le système majoritaire à un tour, la méthode de Borda (voir la brève explication ci-dessous) et un système unique selon lequel tous les candidats qui présentent leur candidature et qui obtiennent des votes obtiennent un siège à la Chambre des communes.

Voici les commentaires spécifiques que j'ai reçus au sujet de cette question.

- La représentation proportionnelle mixte (RPM) semble permettre de corriger les lacunes du système actuel, du moins pour ce qui est d'assurer la représentation des régions rurales, bien que le nombre accru de députés en vertu d'un système de RPM augmenterait les coûts du système.
- Scrutin préférentiel : Élimine le vote stratégique, favorise plus de coopération et de civisme entre les partis. Il peut aussi atténuer les campagnes négatives.
- La forme de représentation proportionnelle qui fonctionne pour d'autres États qui sont les plus similaires au Canada devrait être mise en œuvre au Canada.
- Tout système de représentation proportionnelle doit comporter un seuil de vote minimum de manière à empêcher les partis extrémistes de s'implanter.
- Contre la représentation proportionnelle : Les parlements-pizza en Europe n'offrent aux citoyens aucune façon de prédire la nature ni les politiques de leur futur gouvernement de coalition, qui sera bricolé après l'élection dans une série de négociations. Il suffit de regarder la situation en Italie et en Israël.
- Contre la représentation proportionnelle : La RP est la recette parfaite pour un climat de tumulte permanent et la conciliation avec de petits partis extrémistes, sans parler de la paralysie des travaux parlementaires et de la courte vie des gouvernements.
- Contre la représentation proportionnelle : La Chambre deviendrait un champ de bataille continué caractérisé par les compromis conclus dans les coulisses, ce qui reviendrait à étouffer notre démocratie.
- Contre le système américain : Donne lieu à de grands défis lorsque la Présidence et le Congrès sont contrôlés par des partis différents, ce qui mène à un recours excessif au droit de veto et à une gouvernance dysfonctionnelle.
- Contre le système américain : Le système américain de freins et contrepoids favoriserait les conflits idéologiques et les marchandages sources de gaspillage, et donnerait lieu à la paralysie et à l'inertie.
- Australie et Allemagne.
- Hollande et Allemagne.

- Contre le système RPM de la Nouvelle-Zélande : Le Canada et la Nouvelle-Zélande sont trop différents pour permettre l'adoption de son modèle, en vertu duquel trop de partis marginaux obtiennent trop d'influence.
- Contre le scrutin préférentiel : De nombreux électeurs n'ont pas de second choix ou ne veulent pas être représentés par leur second choix.
- Contre le scrutin préférentiel : Un scrutin préférentiel avantagerait indûment le Parti libéral.
- Vote unique transférable avec circonscriptions plurinominales (p. ex. Irlande) – Le système semble capable de convertir efficacement les votes en gouvernement, et les citoyens semblent le juger facile à comprendre.
- Aucun système comportant des listes de parti.
- Conservez le système majoritaire à un tour. Si ce n'est pas brisé, pas la peine de réparer.
- Système de dénombrement Borda pour les élections et le gouvernement (*Dans le système Borda, les candidats sont classés en ordre sur un bulletin de vote – dans une course hypothétique à quatre candidats, chaque candidat recevrait 1 point pour chaque bulletin sur lequel il est en dernière place, 2 points pour chaque bulletin sur lequel il est en avant-dernière place, 3 points pour chaque bulletin sur lequel il est en seconde place et 4 points pour chaque bulletin sur lequel il est en première place. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée remporte le siège*).
- Le système électoral doit respecter l'opinion et l'orientation de la majorité, sinon il n'y a pas de démocratie.
- Chaque candidat qui pose sa candidature et qui obtient des votes dans une élection devrait obtenir un siège à la Chambre des communes (en 2015, il y avait 1 792 candidats) et avoir un vote proportionnel à la part des votes qu'il a obtenue – si vous avez obtenu 40 % du vote dans une circonscription, alors vous avez 0,4 vote au Parlement.
- Il ne faut pas utiliser un seuil de vote minimum; un tel seuil empêcherait les électeurs de voir leur vote compter pour quelque chose.
- Il faut mettre en place un système « fait au Canada » pour la prochaine élection.
- Je suis intrigué par la représentation proportionnelle mixte (RPM). Il serait plus coûteux d'augmenter le nombre de députés, néanmoins je me suis toujours demandé s'il n'y avait pas trop de ressources pour un trop faible nombre de députés.
- Je n'approuve aucun système électoral qui permet l'élection de députés dans des circonscriptions comptant 90 000 électeurs (comme Simcoe-Nord) et qui en même temps permet l'élection de députés du Nunavut (avec 20 000 électeurs). Comment peut-on affirmer que mon vote est égal à celui d'un électeur du Nunavut? Je n'ai pas d'appréciation pour un système électoral dans lequel mon vote peut élire un député, tandis que le vote de l'électeur de l'autre côté de la rue (dans une autre circonscription) n'élira aucun député, même s'il a voté pour un candidat représentant le même parti politique.
- Je pense que le scrutin préférentiel (avec report automatique des voix ou vote unique transférable) servira le mieux la démocratie canadienne. Il permet de corriger une bonne partie des lacunes du système majoritaire à un tour, tout particulièrement le vote stratégique, tout en préservant les plus importants aspects, c'est-à-dire la reddition de comptes grâce à la formation de gouvernements forts. De plus, ce système génèrera de nouveaux partis et stimulera le discours politique.
- Bien qu'il puisse porter à confusion dans un premier temps, je pense que le scrutin préférentiel (avec report automatique des voix ou vote unique transférable) servira le mieux la démocratie

canadienne. Il permet de corriger une bonne partie des lacunes du système majoritaire à un tour, tout particulièrement le vote stratégique, tout en préservant les plus importants aspects, c'est-à-dire la reddition de comptes grâce à la formation de gouvernements forts. De plus, ce système génèrera de nouveaux partis et stimulera le discours politique. Je pense que ce système est absolument supérieur à la représentation proportionnelle, qui est bien pire que notre système actuel. La RP convertit les partis marginaux en « chevaliers du roi », est susceptible à la corruption et permet aux gouvernements de ne pas être tenus responsables de leurs actions, tout en empêchant la formation de gouvernements forts.

Rétroaction additionnelle

J'ai reçu beaucoup de commentaires et de propositions d'améliorations au sujet de notre démocratie en général, notamment sur des sujets tels que le vote électronique, le vote obligatoire, l'abaissement de l'âge électoral, le financement des campagnes et le financement politique. Tous ces sujets méritent d'être pris en compte dans le contexte des travaux visant à choisir un nouveau système électoral.

- Faisons du jour du scrutin un jour férié national, comme c'est le cas à Porto Rico, et transformons-le en une célébration de notre démocratie.
- Les non-citoyens et les résidents permanents ne doivent pas être autorisés à voter, puisqu'ils n'ont pas fait les mêmes investissements et engagements personnels ni fait la démonstration qu'ils peuvent s'intégrer en partageant les valeurs de la population et l'appréciation des systèmes institutionnels du pays.
- Les représentants la magistrature fédérale et les membres de la Cour suprême du Canada devraient être élus de la même façon que les parlementaires.
- Le processus de réforme électorale doit être abordé de la même manière non partisane que le redécoupage des circonscriptions électorales. Un vote selon la ligne de parti à la Chambre des communes ou au Comité spécial sur la réforme électorale (le Comité) constitue le pire résultat possible.
- Il ne faut pas permettre le vote électronique, qui est trop exposé aux risques de détournement.
- On pourrait permettre le vote électronique afin de faciliter la participation des citoyens au processus électoral.
- Il ne faut pas seulement réformer le système électoral, il faut réformer notre démocratie de manière à ce que le CPM ne puisse pas contrôler le pays comme cela s'est produit au cours des dernières années.
- Il ne faut pas être limité par un échéancier artificiel. Le gouvernement doit prendre tout le temps nécessaire pour bien réussir la réforme électorale.
- En observant la discorde incroyable au sein de la politique américaine, avec une Chambre, un Sénat et une Présidence divisés entre les deux partis, il est clair que nous devons choisir un système qui permet d'appuyer les bonnes idées, peu importe quel parti les propose.
- Tous les députés doivent reconnaître qu'il leur incombe de représenter l'ensemble des citoyens de leur circonscription, et d'être disposés à dialoguer non seulement avec leurs partisans mais aussi avec leurs opposants.
- Il faut aussi réformer le Sénat par la même occasion.
- Il faut mettre en œuvre le vote obligatoire.
- Il faut interdire aux médias de déclarer les résultats jusqu'à ce que tous les bureaux de vote soient fermés – sinon les électeurs de la côte Ouest disposent d'un avantage injuste.
- Contre le vote obligatoire : Une personne a le droit de ne pas voter, et le fait de ne pas voter envoie lui aussi un message.
- Le gouvernement et le Comité doivent établir un échéancier clair pour la mise en œuvre de la réforme électorale. Le gouvernement n'avance pas très vite, et que vous lui donniez deux mois ou deux ans, il prendra tout le temps alloué pour en arriver à une décision.
- Il faut élargir les pouvoirs d'Élections Canada.
- Allonger les périodes électorales, plus d'élections à dates fixes, restaurer le financement fondé sur le nombre de voix obtenues.

- Candidats indépendants locaux élus à un Parlement dans lequel ils ont tous une voix égale et ne sont pas assujettis aux lignes de parti. Ils éliraient le premier ministre, qui s'exprimerait au nom du Parlement et du pays.
- Les bulletins de vote devraient offrir une option « Aucun de ces choix », et les électeurs devraient être autorisés à refuser leur bulletin de vote, comme il est possible de le faire en Ontario dans les élections provinciales.
- Le directeur général des élections du Canada doit comprendre que les campagnes sont gérées par des bénévoles qui n'ont probablement pas une connaissance approfondie des détails des lois et règlements électoraux. Il faudrait mettre en place un comité de surveillance composé de représentants des partis afin de freiner le zèle du directeur général des élections.
- Nous devons libérer davantage nos députés du whip de parti, comme par exemple au Royaume-Uni.
- Il faut aussi réformer les pouvoirs des partis politiques, notamment en éliminant la capacité des partis d'opposer leur veto à un candidat ou de parachuter un candidat.
- Nous devons en faire beaucoup plus pour sensibiliser les jeunes citoyens à la politique et au gouvernement, pour faire comprendre l'importance de ces choses dès leur jeune âge.
- Ce processus ne doit pas être limité par un échéancier artificiel : il faut prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses.
- Non à plus de gouvernement et à d'autres coûts : faites ce que voulez, mais n'augmentez pas le nombre de députés au-delà de 338 et ne dépensez pas davantage de fonds que ce qui est déjà dépensé actuellement pour le Parlement.
- Nous devrions emprunter cet élément aux Allemands : les coalitions allemandes signent des ententes décrivant les politiques mises de l'avant par le gouvernement, et les citoyens peuvent poursuivre le gouvernement s'il ne respecte pas une entente signée.
- L'objectif de la réforme électorale ne doit pas viser la perfection, puisqu'il n'existe aucune solution parfaite pour cette question. Les parlementaires doivent axer leurs efforts sur la recherche de façons pragmatiques et réalisables d'améliorer les institutions démocratiques du Canada, en supprimant les caractéristiques et les résultats négatifs, ces lacunes et obstacles qui nous empêchent de réaliser nos objectifs en matière de réforme électorale.
- Il ne faut pas tenir compte des coûts. Ce que le système coûtera, coûtera. C'est le prix que nous payons pour la démocratie.
- Le Sénat doit être converti en une assemblée élue ou être dissous.
- Le Comité doit expliquer comment il décidera de sa recommandation, en illustrant comment chacun des systèmes étudiés respecte les principes directeurs énoncés par le gouvernement.
- Le Comité doit établir une rubrique d'évaluation claire, concise et compréhensible par l'ensemble des Canadiens.
- Le Comité doit déléguer la résolution de certains enjeux tels que l'abaissement de l'âge électoral, le vote électronique, le vote obligatoire et le financement des campagnes au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC).
- Il faut abaisser l'âge électoral à 14 ans, l'âge auquel on peut devenir membre d'un parti politique.
- Les dons doivent être limités à 100 \$ par personne et par mandat. Il faut réinstaurer et accroître le financement fondé sur le nombre de voix qu'un parti obtient.

- Il faut réformer la législation sur le financement des campagnes de manière à permettre aux candidats indépendants de recueillir des fonds et d'émettre des reçus à des fins fiscales hors des périodes électorales.
- Il faut présenter le processus électoral aux jeunes Canadiens comme on leur apprend à conduire : selon un processus graduel.

À propos d'un référendum

La question de savoir s'il faut tenir un référendum pour faire approuver par les Canadiens l'adoption d'un nouveau système électoral a suscité des sentiments très intenses chez toutes les parties intéressées : ceux qui jugent qu'un référendum est nécessaire; ceux qui jugent qu'il n'est pas nécessaire; ceux qui jugent qu'un référendum est nécessaire, mais seulement après plusieurs cycles électoraux suivant l'instauration du nouveau système. Les participants à l'assemblée publique de Midland étaient tout particulièrement favorables à un référendum après deux ou trois cycles. Cependant, dans l'ensemble, la rétroaction que j'ai reçue était répartie presque également entre la nécessité et la non-nécessité d'un référendum.

Il ne s'agit pas ici de savoir si le gouvernement est en mesure d'adopter une réforme électorale sans référendum. Il peut clairement le faire. La question est plutôt de savoir si un changement de cette magnitude ou de cette nature devrait être approuvé par un référendum.

La Nouvelle-Zélande était souvent citée comme modèle potentiel pour la tenue d'un référendum. Dans ce pays, on avait tenu en 1992 un référendum non exécutoire comportant deux questions : 1) Les citoyens voulaient-ils remplacer le système majoritaire à un tour par un nouveau système électoral. Ce choix a été adopté à 84,7 % contre 15,3 %. 2) Quel nouveau système voulaient-ils adopter (représentation proportionnelle mixte, vote unique transférable, député supplémentaire ou vote alternatif). La représentation proportionnelle mixte (RPM) a été adoptée à 64,95 %.

Un second référendum tenu en 1993 proposait soit de conserver le système majoritaire à un tour, soit d'adopter la RPM. La RPM a été adoptée avec un soutien de 53,86 %. Un troisième référendum tenu en 2011 demandait aux citoyens s'il fallait conserver la RPM; il a été adopté à 56,17 %.

Non, un référendum n'est pas nécessaire :

- Je considère que les référendums devraient être très rares, et même évités, et porter uniquement sur les enjeux les plus importants qui touchent la souveraineté du pays et de ses citoyens. Ces exercices sont coûteux, mais plus important encore, ils affaiblissent souvent la souveraineté parlementaire et étouffent les débats parlementaires. Je suis en profond désaccord avec le premier ministre Trudeau lorsqu'il affirme « [...] ils savent que le fait est que les référendums sont une excellente façon de s'assurer de ne pas obtenir une réforme électorale ». Les référendums, au contraire, constituent un excellent moyen pour des personnes pas informées ou mal informées de faire adopter une loi.
- Aucun référendum au début du processus. Seulement après deux ou trois cycles.
- Un référendum est une mauvaise idée. Sachant à quel point ce sujet est compliqué, je conviens que nos représentants élus, avec les experts, peuvent prendre la meilleure décision.

- Il suffit de voir ce qui s'est passé avec le référendum sur le Brexit. Les citoyens prennent de mauvaises décisions sur la foi d'informations fausses ou trompeuses, et ne prennent pas conscience de ce qu'ils ont fait avant qu'il ne soit trop tard.
- Nous n'avons pas tenu de référendum lorsque nous avons apporté des changements par le passé, par exemple pour l'élargissement du droit de vote, alors il n'y a pas de raison de le faire maintenant.
- Les citoyens veulent mettre un nouveau système à l'essai avant de décider de l'adopter. Il faut tenir un référendum uniquement après que les citoyens aient eu la possibilité d'en faire l'essai.
- Nous élisons des députés justement pour qu'ils prennent de telles décisions en notre nom.

Oui, un référendum est nécessaire :

- Il ne faut pas utiliser un système défaillant, c'est-à-dire un gouvernement qui a obtenu moins de 40 % des voix, pour corriger un autre système défaillant, notre système électoral.
- Les Canadiens méritent de se faire entendre au sujet d'un changement si fondamental.
- Si les Canadiens ont été en mesure de comprendre les accords du lac Meech et de Charlottetown et de voter à ce sujet, alors ils peuvent comprendre la réforme électorale et voter à ce sujet.
- Il faut établir un précédent voulant que tout changement de cette nature nécessite un référendum. Autrement, un gouvernement futur pourrait l'annuler unilatéralement.
- Même s'il est vrai que le changement du système électoral faisait partie de la plateforme des libéraux, ce n'était pas l'un des enjeux les plus importants. Sachant que la campagne des libéraux était fondée sur des déficits annuels maximaux de 10 milliards de dollars, et que le parti est revenu sur sa promesse dans son premier budget en annonçant un déficit de près de 30 milliards de dollars, il ne semble pas que les plateformes électorales soient sacro-saintes de toute façon.
- Le Comité doit faire une recommandation sur un système de substitution au système majoritaire à un tour, et la soumettre au vote des Canadiens. Cette démarche doit être accompagnée d'un important volet éducatif – un tel volet était notoirement absent à l'occasion du référendum ontarien sur la réforme électorale en 2007.

Conclusions

Dans le présent rapport, j'ai fait de mon mieux pour communiquer ce que j'ai entendu, plutôt que d'interpréter et de promouvoir un point de vue spécifique. Néanmoins, deux thèmes importants ont tout particulièrement retenu mon attention dans les assemblées publiques et la rétroaction que j'ai reçue : d'une part, il faut traiter cette question d'une manière non partisane, et d'autre part, le gouvernement devrait prendre le temps nécessaire pour choisir le meilleur système électoral pour le Canada.

Il m'est apparu clairement, dans tout ce que j'ai entendu, que ce processus doit être mené au-delà des intérêts partisans. Dans ce contexte, le pire scénario envisageable serait une situation dans laquelle le Comité, ou la Chambre des communes, est divisé selon les lignes de parti. Les Canadiens sont fiers, avec raison, de notre manière de réaliser des choses comme le redécoupage de la carte électorale d'une manière impartiale, ce qui diffère passablement des remaniements arbitraires observés aux États-Unis. De même, le traitement de la réforme électorale doit lui aussi être un exercice non partisan pour donner l'assurance aux Canadiens que c'est bien le meilleur système électoral qui a été choisi, plutôt qu'un système qui avantage indûment un parti spécifique.

Ensuite, le gouvernement pourrait bénéficier d'un échéancier moins serré. Selon les commentaires que j'ai reçus, il faut prendre le temps nécessaire pour exécuter la réforme électorale correctement. La prochaine élection est déjà trop rapprochée pour mettre en œuvre un nouveau système électoral. Il pourrait être désirable pour le gouvernement de mettre les meilleures options sur la table et de prendre le temps nécessaire pour choisir et mettre en œuvre le système électoral que les Canadiens auront sélectionné comme la meilleure option pour notre pays. Il est certain que cet exercice nécessitera la mobilisation d'un vaste segment de la population, dans une proportion beaucoup plus importante que la participation aux consultations de cet été. Cet exercice prendra du temps.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de partager leurs points de vue sur cet important sujet, ainsi que les membres du Comité qui examineront et prendront en considération ces constatations.

Bruce Stanton, député
Simcoe-Nord